

Communiqué de presse

Responsabilité sociétale : l'Île-de-France, première région évaluée
est certifiée au niveau « Confirmé »

L'AFNOR, premier organisme de certification et d'évaluation des organisations en France, a évalué la responsabilité sociétale de la Région Île-de-France, en suivant les principes définis par la norme ISO 26000. Après le passage en revue de 355 documents régionaux et l'interview de 128 personnes, aussi bien internes à la Région qu'externes, tout niveau hiérarchique confondu, la Région Île-de-France se voit remettre aujourd'hui l'attestation AFAQ 26000 au niveau dit « confirmé » (3^e niveau sur 4 possibles).

Pour Jean-Paul HUCHON, « *L'Île-de-France est la première région française à entamer la démarche 26 000 : c'est un acte de confiance envers ses agents, ses interlocuteurs, ses partenaires et envers les Franciliens. Les évaluateurs nous ont positionnés au 3^{ème} niveau (sur 4 possible) : c'est une réponse forte et objective à celles et ceux qui mettent systématiquement en cause le fonctionnement de notre institution ; et une incitation pour celles et ceux qui croient en la nécessité de poursuivre la simplification, la rationalisation et la modernisation de notre action, tel que nous l'avons engagé.* »

Pour Eddie AÏT, conseiller régional et délégué spécial auprès du président, en charge de la responsabilité sociétale et de la modernisation de l'action publique régionale, « *Voir notre responsabilité sociétale reconnue au 3^e niveau sur 4 de l'évaluation de l'AFNOR est évidemment une source de satisfaction. Cela nous oblige à intégrer cette démarche à chaque étape de nos politiques, de la prise de décision à l'analyse de la performance, et d'en rendre compte. En nous comparant à d'autres organisations au niveau international, nous identifions des pistes pour nous améliorer. Cela débouche sur des mesures très concrètes et cruciales de modernisation et de transparence que nous allons poursuivre : création du médiateur régional, Open data, administration numérique, schéma directeur des systèmes d'informations, prix de l'innovation... ».*

Les conclusions de l'AFNOR serviront de base de travail au rapport annuel du délégué pour la responsabilité sociétale qui sera remis au Président Huchon au mois de novembre.

*

* * *

Pour mémoire, la Région Île-de-France s'était engagée pour une « Région responsable » selon les termes de la norme internationale ISO 26000 par une décision prise en novembre 2012 en séance plénière du conseil régional. L'Île-de-France a été la première région à s'engager ainsi.

La norme ISO 26000 s'évalue selon 3 critères de résultats : environnementaux, sociaux et économiques. L'AFNOR a établi son analyse sur 7 questions :

- La vision en en terme de responsabilité sociétale et de gouvernance
- Les droits de l'homme
- Le respect de l'environnement
- Les relations et les conditions de travail
- La loyauté des pratiques
- Les questions relatives aux modes de production, de consommation durable et aux consommateurs
- L'ancrage territorial et l'action pour le développement local

Les quatre différents niveaux de l'évaluation AFAQ 26000 sont :

- Niveau 1 « initial »
- Niveau 2 « progression »
- Niveau 3 « confirmé »
- Niveau 4 « exemplaire »

Contact presse :

William Beuve-Mery – 01 53 85 66 50 - william.beuve-mery@iledefrance.fr